

Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

4050 Principale Notre-Dame-de-Lourdes, Québec

Tél: (450) 759-2277 fax: (450) 759-2055

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Identification du requérant Nom :_____ Prénom :_____ Adresse: Municipalité : Code postal:_____ Téléphone:_____ Courriel: Identification du propriétaire Nom: Prénom: Adresse: Code postal:_____ Municipalité : Courriel: Téléphone: Identification du lieu de la demande : Lieu des travaux :_____ Numéro de lot :_____ Matricule: Nature de la demande (description du projet et raisons de la demande de dérogation mineure) :



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes 4050 Principale Notre-Dame-de-Lourdes, Québec

J0K 1K0

Tél: (450) 759-2277 fax: (450) 759-2055

| _ | | | | | | |
|----|------|-------|-----|-----|-----|---|
| וו | | Imc | ntc | ran | uis | • |
| u | voct | שוווע | HIG | 154 | uis | |

| Une procuration signée du propriétaire si le requérant n'est pas propriétaire; Le formulaire de demande dûment rempli; Si la demande implique l'implantation d'un bâtiment existant, un certificat de localisation signé par un arpenteur-géomètre; Si la demande implique l'implantation d'un bâtiment projeté, un plan d'implantation indiquant clairement mesures ou distances faisant l'objet de la demande; Les frais de la demande (Voir le règlement de CCU); Tout autre document pertinent à l'étude du dossier. Je soussigné (e), déclare par la présente que tous les renseignement donnés ci-contre sont complets et exacts. Signé à, ce |
|--|
| Si la demande implique l'implantation d'un bâtiment existant, un certificat de localisation signé par un arpenteur-géomètre; Si la demande implique l'implantation d'un bâtiment projeté, un plan d'implantation indiquant clairement mesures ou distances faisant l'objet de la demande; Les frais de la demande (Voir le règlement de CCU); Tout autre document pertinent à l'étude du dossier. Je soussigné (e), déclare par la présente que tous les renseignement donnés ci-contre sont complets et exacts. Signé à, ce |
| arpenteur-géomètre; Si la demande implique l'implantation d'un bâtiment projeté, un plan d'implantation indiquant clairement mesures ou distances faisant l'objet de la demande; Les frais de la demande (Voir le règlement de CCU); Tout autre document pertinent à l'étude du dossier. Je soussigné (e), déclare par la présente que tous les renseignement donnés ci-contre sont complets et exacts. Signé à, ce |
| mesures ou distances faisant l'objet de la demande; Les frais de la demande (Voir le règlement de CCU); Tout autre document pertinent à l'étude du dossier. Je soussigné (e), déclare par la présente que tous les renseignement donnés ci-contre sont complets et exacts. Signé à, ce |
| Tout autre document pertinent à l'étude du dossier. Je soussigné (e), déclare par la présente que tous les renseignement donnés ci-contre sont complets et exacts. Signé à, ce |
| Je soussigné (e), déclare par la présente que tous les renseignement donnés ci-contre sont complets et exacts. Signé à, ce |
| donnés ci-contre sont complets et exacts. Signé à, ce Par : |
| |
| |
| Rappel de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme |
| Une dérogation mineure ne peut porter sur un usage ou sur la densité d'occupation du sol; Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulièr pour des raisons de sécurité publique; Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le Conseil munic doivent analyser toute demande de dérogation mineure à la lumière de quatre critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Par conséquent, une dérogation mineure peut être accordée seulement : si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur; si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété; si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme; si els travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont été l'objet d'un permis de construction. Seul le conseil municipal a toute la discrétion du caractère mineur ou majeur de la demande. À l'usage de la municipalité |
| Coût exigible payé le : Reçu : |
| Résolution du CCU : Résolution du Conseil : |
| Demande refusée ou acceptée : |